

## P.C.D.R. de Court-Saint-Etienne

### Fiche projet 2.2 Aménager le sentier 103 entre Faux et Suzeril en faveur des modes actifs et de la biodiversité

Fiche actualisée en vue de la rentrée d'un dossier de demande de convention.

<i>Commune</i>	<i>Court-Saint-Etienne</i>
<i>Date d'approbation du PCDR</i>	<i>07/12/2023</i>
<i>Durée de validité du PCDR</i>	<i>07/12/2033</i>
<i>Nombre de conventions approuvées sur cette programmation</i>	

### 1. Description du projet

Dans le but d'accroître la mobilité douce sur le territoire stéphanois, la commune souhaite aménager les liaisons entre le centre de Court-Saint-Etienne d'une part et les différents villages du territoire communal d'autre part. Le village de Faux est situé au sud de Court-Saint-Etienne, à environ 3 km.

Le projet consiste à aménager le sentier n°103, longeant la vallée de la Thyle et le chemin de fer entre Faux et Suzeril en une voie verte.. Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de préservation et de renforcement du maillage écologique dans la vallée de la Thyle (voir partie 1 du PCDR), le projet tient compte de la contiguïté d'un site de grand intérêt biologique (SGIB). C'est la raison pour laquelle la couverture au sol sera perméable et que des panneaux de sensibilisation SGIB ainsi qu'une clôture seront installés.

*Différents profils du sentier 103 (source : commune)*



## 2. Justification du projet : « un projet stratégique entre nature, villages et mobilité douce »

Longtemps tombé dans l'oubli, le sentier 103 connaît depuis quelques années un regain d'intérêt. Ce chemin, discret mais essentiel, incarne plusieurs enjeux majeurs pour Court-Saint-Etienne.

D'abord, il traverse un fond de vallée riche en biodiversité, emblématique du patrimoine naturel stéphanois. Ensuite, il joue un rôle-clé dans la connexion entre les villages du sud de la commune — Faux, Tangissart, La Roche, et au-delà, Villers-la-Ville et Baisy-Thy — et le centre de Court-Saint-Etienne. Enfin, il s'intègre dans une continuité vers la cyclostrade de la vallée de la Dyle, véritable colonne vertébrale de la mobilité douce de la Province du Brabant wallon.

L'intérêt de ce tracé ne tient pas seulement à sa fonction de liaison : il longe les voies de chemin de fer reliant Fleurus à Ottignies, ce qui lui confère un profil plat, idéal pour les modes actifs (marche et vélo). Il constitue ainsi l'itinéraire le plus direct et le plus accessible depuis Faux vers le nord de la commune, tout en évitant les grandes voiries automobiles régionales, dangereuses et peu adaptées.

Le diagnostic du PCDR mentionne clairement les atouts du sentier 103 en matière de biodiversité (site à castors). La réouverture du sentier 103 sur la portion Court-Saint-Etienne / Sart-Messire-Guillaume est également pointé comme atout.

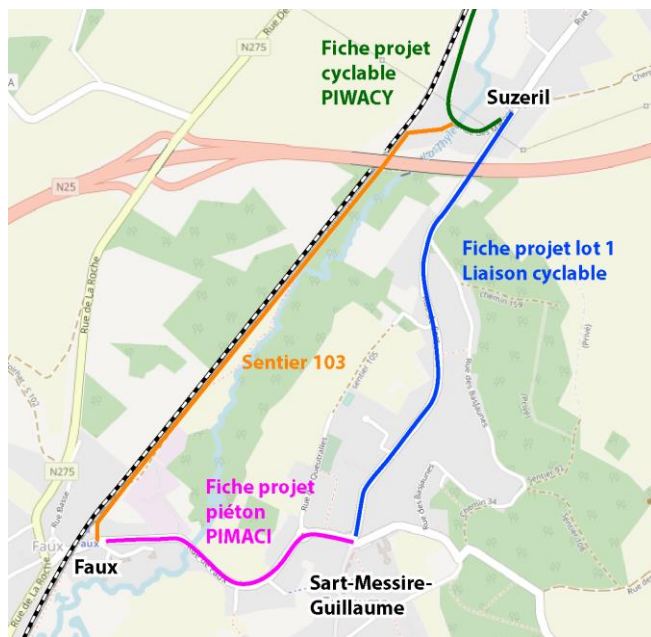
Ce projet s'inscrit dans une stratégie cohérente et ambitieuse, portée par la commune, de renforcer la mobilité douce entre les villages et le centre. Il complète le maillage en cours de développement via les appels à projets du SPW (PIWACY, PIMACI) et s'intègre pleinement dans le Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

Mais ce sentier va plus loin qu'une simple fonction de déplacement et de promenade : sa conception inclut un revêtement perméable, respectueux des sols, une clôture permettant de canaliser les promeneurs sur le sentier ainsi que des panneaux de sensibilisation informant sur l'importance de la préservation des SGB, en écho aux enjeux de continuité écologique révélés par l'étude menée à l'échelle communale sur les trames vertes, bleues et noires. Le sentier 103 se veut être un corridor écologique ainsi qu'un itinéraire de mobilité douce.

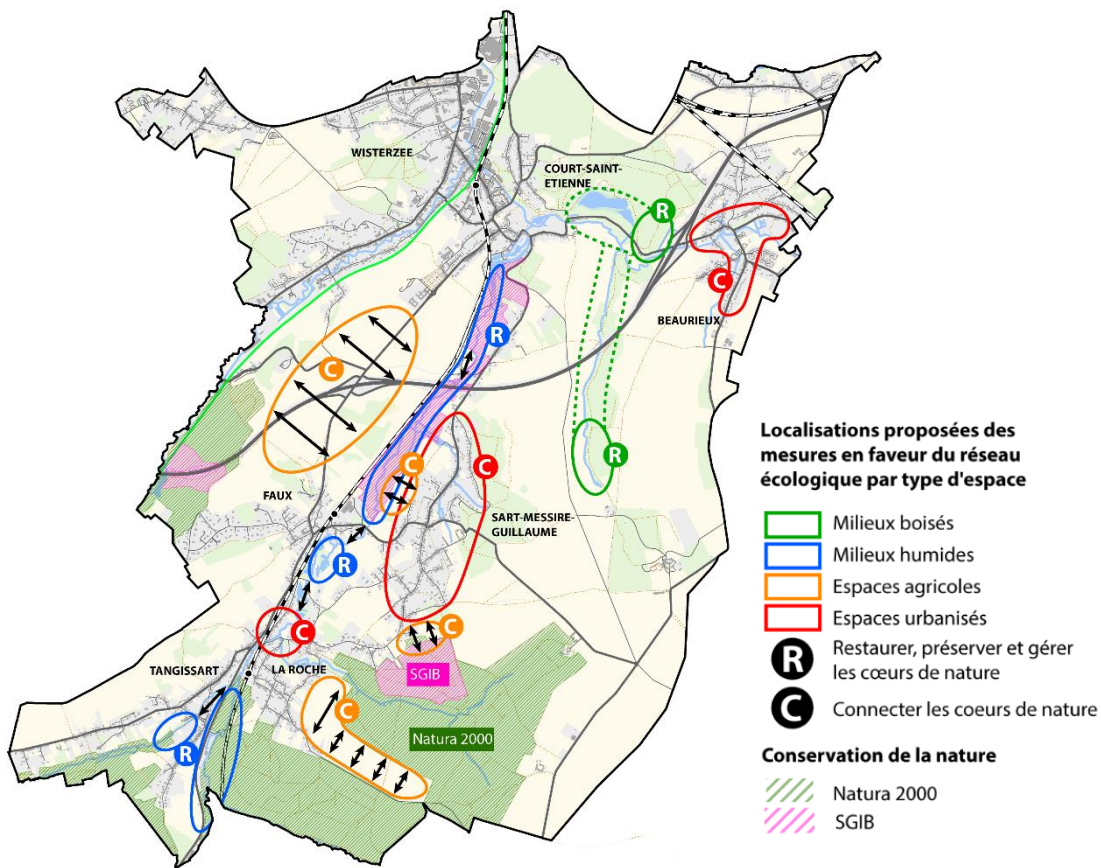
Enfin, ce sentier, les citoyens l'ont demandé. Il est temps de concrétiser cette attente collective et de donner vie à ce projet attendu de longue date. Ainsi, il est à noter qu'il figure depuis plusieurs années parmi les priorités exprimées dans les ateliers participatifs du PCDR. Son potentiel a été largement reconnu par les riverains, les associations locales et les usagers.

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies : les études de faisabilité sont réalisées, les financements mobilisables, et les enjeux environnementaux et de mobilité ne peuvent plus attendre. C'est la raison pour laquelle il convient d'activer la mise en œuvre de ce projet.

Localisation du sentier 103 (source : OSM)



Synthèse du réseau écologique opérationnel (source : ICEDD, 2022)



### 3. Lien à la stratégie du PCDR

#### Objectifs

Gérer et sécuriser les déplacements			Protéger et gérer les ressources naturelles			Soutenir le secteur agricole		Créer des lieux de vie et infrastructures collectives				Développer les activités économiques et touristiques		
1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3



Modes actifs, réseau écologique, zones naturelles, lieux de vie / infrastructures collectives, sport et tourisme.

#### Lien avec d'autres outils

- Futur Plan Communal de Mobilité (PCM)
- Futur Schéma de Développement Communal (SDC)
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI
- Contrat de Rivière Dyle-Gette
- Etude du réseau écologique du Brabant wallon
- Appel à projet SPW « BiodiverCité »
- Appel à projet « Maillage vert et Bleu en milieu rural »

#### Liens avec d'autres fiches

- 1.1 - Aménager la place de Sart en faveur des piétons
- 1.3 - Aménager et sécuriser la liaison cyclable entre Sart-Messire-Guillaume et Suzeril
- 1.4 - Renforcer les projets en faveur de la biodiversité
- 1.5 - Renforcer la politique de préservation des ressources naturelles
- 2.4 - Généraliser le concept de village 30 et renforcer les zones 30 existantes
- 2.11 – Valoriser les itinéraires de promenades

### 4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

#### Social et culturel



Complète l'offre en itinéraire de promenade et favorise la mobilité douce. Favorise et sécurise l'accessibilité d'un lieu de centralité de la commune où sont concentrés de multiples services (liaison vers Court-Saint-Etienne).

#### Environnemental



Favorise la pratique de la marche et du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture et diminue les rejets atmosphériques associés. Sensibilise au maillage écologique dans une zone d'intérêt écologique (milieu humide de la vallée de la Thyle).

#### Economie



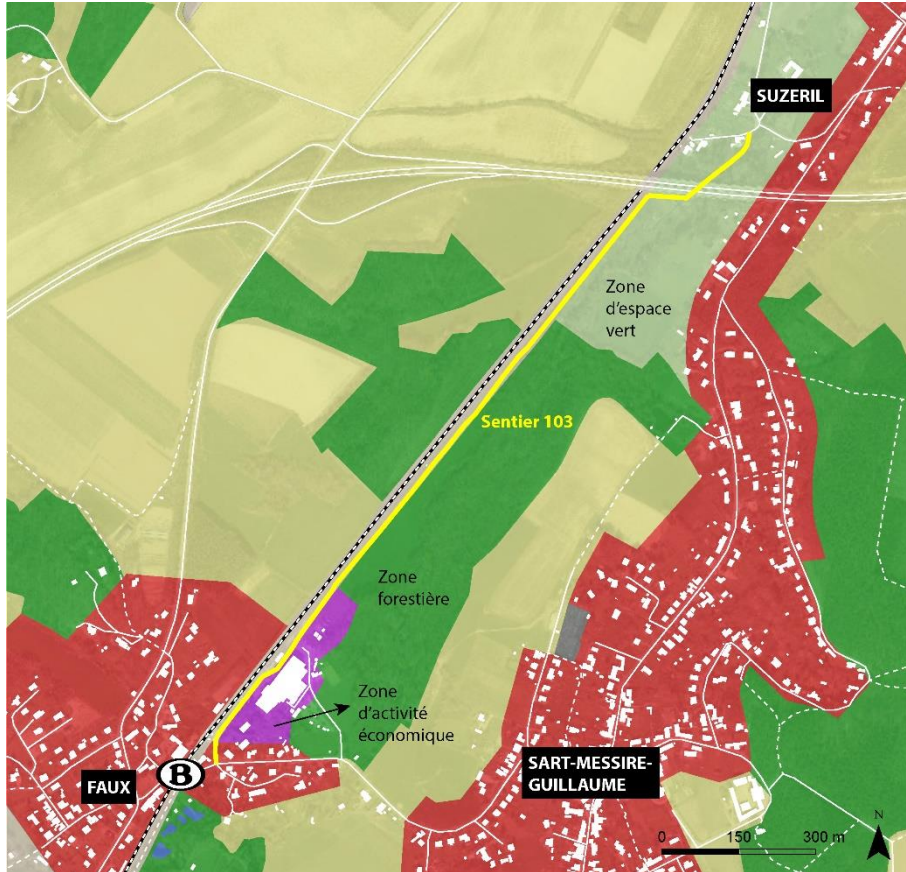
Facilite l'accès aux services et aux commerces (liaison vers Court-Saint-Etienne).

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

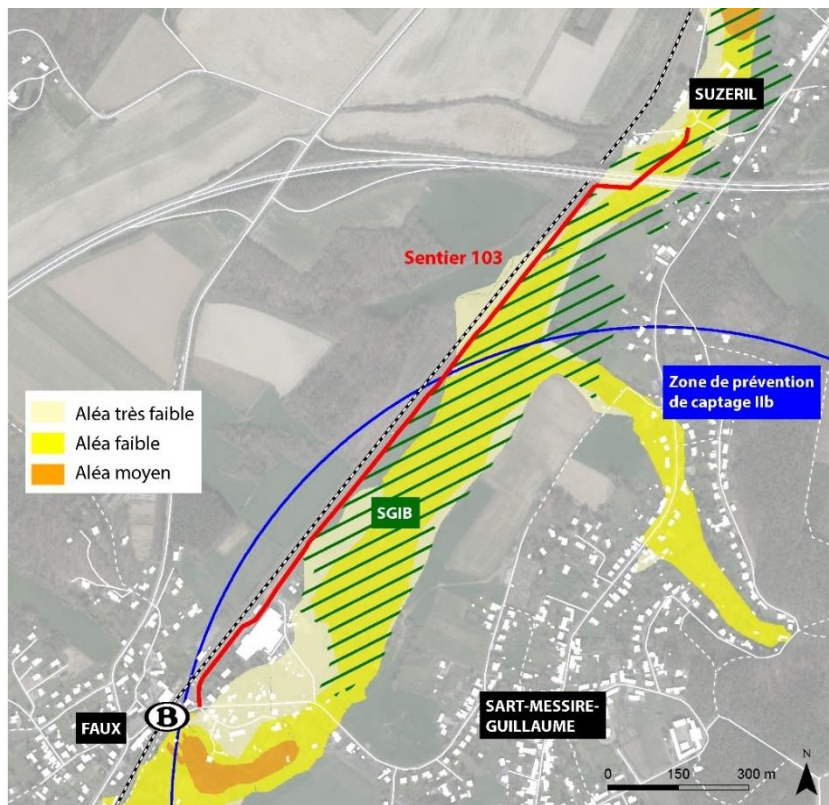
### 5. Localisation et statut

Le sentier n°103 longe la Thyle et la ligne de chemin de fer entre les village de Faux et de Suzeril. Il longe une zone forestière, une zone d'espace vert et une zone d'activité économique industrielle. Il borde un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et un périmètre d'intérêt paysager. En raison de son positionnement dans la vallée de la Thyle, il est repris en zone d'aléa d'inondation faible par débordement. Le sentier est en partie repris en zone de prévention de captage IIb (prévention éloignée) forfaitaire. Il s'agit d'une servitude de passage mais l'achat du sentier n'est pas indispensable pour la réalisation des travaux et toute intervention se fera en accord avec les propriétaires. L'aménagement se fera tout le long du sentier (Voir tracé en jaune représenté sur le plan de secteur)

Localisation du sentier 103 au plan de secteur



Contraintes environnementales à l'aménagement du sentier 103 (source : SPW)



## 6. Parties prenantes, porteurs du projet

### Porteurs de projets

- Commune
- Partenaires
- Riverains
- Infrabel
- SPW - MI
- GRACQ
- Propriétaires privés des tronçons concernés

## 7. Programme de réalisation

### A. Éléments de priorisation du projet

Ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroître l'attractivité de la marche et du vélo sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), projet de création d'une autoroute cyclable en lien avec Ottignies... Il concerne un sentier existant dont la réhabilitation a été largement soutenue par la population.

### B. Etat du dossier

Le projet avait été introduit par des citoyens via le budget participatif et sa réalisation était conditionnée à l'octroi d'un subside. Etant donné qu'il s'agit d'une servitude de passage, le projet a été, à plusieurs reprises, non éligible. Par contre, dans le cadre du plan de relance de la Région wallonne, l'appel à projet « Maillage vert et bleu en milieu rural » permettait l'aménagement du sentier 103. Malheureusement, celui-ci n'a pas été retenu.

Cela dit, en avril 2025, le sentier 103 a été pointé comme tronçon à aménager dans le cadre du projet de « réseau cyclable structurant wallon » en Brabant wallon.

### C. Programme des travaux

L'aménagement du sentier 103 comprend les travaux suivants :

- ◊ La pose d'un revêtement de sol perméable à l'eau d'une largeur de 1,60 m et une longueur de 1.420 m (la largeur est contrainte par les propriétés privées) ;
- ◊ La continuité et la sécurisation de la liaison entre le sentier 103 et le sentier des Etangs au sud ;
- ◊ La pose de panneaux didactiques liés au réseau écologique et aux sites de grand intérêt biologique (SGIB).
- ◊ La pose d'une clôture afin de canaliser les promeneurs et de préserver les alentours (SGIB)

Les modalités d'entretien du sentier doivent être fixées préalablement avec la mise en œuvre du projet.

#### D. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet nécessite l'accord préalable des différents propriétaires privés.

#### E. Mesures d'accompagnement

La réussite du projet repose sur une concertation avec les propriétaires privés aux différentes étapes du projet que sont la conception du projet, sa mise en œuvre et l'entretien.

### 8. Estimation globale du coût

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous.

Poste	Estimation
Installation de chantier	€ 7.000,00 HTVA
Débroussaillage divers, nettoyage préalable	€ 6.550,00 HTVA
Broyage + empierrement recyclé 10 cm	€ 51.000,00 HTVA
Empierrement porphyre 0/6 – 7 cm	€ 68.400,00 HTVA
Drainage	€ 24.300,00 HTVA
Clôture treillis + piquets bois	€ 30.025,00 HTVA
Frais d'étude (10% des travaux)	€18.727,50 HTVA
<b>TOTAL</b>	<b>€206.002,50€ HTVA</b>
	<b>€249.263,02 € TVAC</b>

**INVESTISSEMENT TOTAL**

**249.263,02 €**

Le projet est non rémunérateur et les sources de financement sont :

Sources de financement	Taux	Montant HTVA
<i>Développement rural</i>	80%	199.410,41 €
<i>Mobilité douce</i>		
<i>Commune</i>	20%	49.852,61 €

### 9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
<b>Indicateur de réalisation</b> (mise en œuvre du projet)		
Revêtement du sentier	Entièrement du sentier revêtu	Reportage photographique
Installation d'une clôture d'un seul côté (côté des propriétés). Le sentier ne sera pas clôturé du côté « Infrabel » afin d'éviter l'aspect rectiligne	100% du sentier sera clôturé	Reportage photographique

Indicateur de résultat (effet du projet)		
Qualité de aménagements	80% de taux de satisfaction	Enquête auprès des utilisateurs
Nombre d'usagers et enquête de satisfaction	Objectif à fixer après 1 <sup>er</sup> comptage	Comptages annuels

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	<p><i>Une part importante des zones d'enjeux en matière de biodiversité concerne des terrains privés. Le renforcement du maillage écologique passe par un dialogue et collaboration étroite avec les propriétaires privés.</i></p> <p><i>Les mise en place d'une clôture permettra de canaliser le passage des usagers. L'idée est de garantir un accès aisé à la nature à tous tout en limitant les gênes causées par la fréquentation du lieu (SGIB qu'il faut préserver et ne pas perturber la biodiversité présente + éviter que des promeneurs ne s'aventurent sur des parcelles privées,....)</i></p> <p><i>De plus, l'aménagement de cette voie verte permettrait de sensibiliser les usagers au maillage écologique et à son importance via des panneaux informatifs.</i></p> <p><i>Les usagers (promeneurs et cyclistes) qui veulent effectuer le trajet entre le centre de Court-St-Etienne et le sud du territoire communal (Faux, La Roche, Tangissart et une bonne partie de Sart-Messire-Guillaume) sont, actuellement, amenés à emprunter la RN275 qui relie Court-St-Etienne à Villers-la-Ville. Sur une grande partie de cette route nationale, les véhicules automobiles peuvent circuler à 90 km/h, et les promeneurs ne sont pas physiquement séparés de la chaussée. Les risques sont donc importants ainsi que le sentiment d'insécurité.</i></p>
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	<p><i>Installation d'un revêtement de sol perméable à l'eau</i></p>
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	<p><i>Outre les aspects de sensibilisation, le projet s'inscrit dans une volonté d'adaptabilité du territoire face aux changements climatiques. En effet, cet aménagement de voie verte permettra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>D'encourager la mobilité douce tout en sensibilisant et préservant la SGIB qu'elle traverse</i></li> <li>- <i>Sensibiliser au SGIB via des panneaux informatifs</i></li> <li>- <i>D'installer un revêtement de sol perméable</i></li> </ul>

---

Mesures en faveur de la sobriété du projet	<i>Le projet ne consiste pas en la réalisation d'une piste cyclo-piétonne au sens de la définition de la Région wallonne. Aucun luminaire ne sera installé. L'idée est de garder la largeur actuelle du sentier mais de le rendre plus accessible et praticable aux promeneurs et cyclistes tout en ayant une attention particulière à la préservation du site qu'elle traverse (SGIB)</i>
Mesures en faveur de la biodiversité	<i>La mise en œuvre du projet sera complétée par des actions de sensibilisation dans le but de toucher le plus large public possible</i>
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	<i>Rendre le sentier praticable à tous. Permettre de rejoindre le centre sans passer par les voiries (sécurité)</i>
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	<i>Sans objet.</i>
Intégration du projet dans l'environnement	<i>Le sentier longe la voie de chemin de fer et traverse la SGIB. Il s'agit de faire en sorte que celui-ci épouse et s'adapte complètement à la SGIB. C'est pour cette raison que le revêtement de sol est perméable, qu'une clôture sera installée et qu'aucun luminaire n'est prévu à cet endroit.</i>

---